

M

le treize^{me} du mois de fevrier de l'annee
 mil sept cinquante quatre apres la publication
 d'un ban de mariage entre jacques bernard
 dueroq, fils de feu nicolas joseph, et de feu
 petronille breignard d'une part et marie
 petronille boulet fille de feu nicolas joseph
 et de marie francoise deluauve d'autre
 part ayant obtenu dispense des deux aut
 bans de monseigneur l'evêque le douze
 du present mois, et n'ayant reconnu aucun
 empêchement ny aucune opposition canonique a leur
 future mariage, je les ay liez moy curé de
 saint nicolas ~~en~~ par la benediction nuptiale
 du consentement de mr le curé de cette paroisse
 et dans sa presente en presence des tesmoins
 soussignés Jean françois dueroq ~~frere~~
 frere du mariant et baillif de cette paroisse
 pierre canters son beau frere, pierre françois
 pigache demie frere de la mariante, et françois
 longuette jeune homme de cette paroisse qui
 ont tous signés et avec nous, le jour, mois,
 et an que dessus ayant tous declarés, scavoir
 écrire de ce interpellés J. F. dueroq
 M. P. dueroq
 marie petronille boulet pierre canters
 pierre françois godelph pigache françois jos. longuette
 A. F. V. Kindt curé de cette paroisse
 M. F. F. dueroq curé de
 St nicolas

M.1754.2.13

le treize du mois de fevrier de l'anné
mil sept cinquante quatre apres la publication
d'un ban de mariage entre jacques bernard
ducrocq , fils de feu nicolas joseph , et de feu
petronile broigniard d' une part et marie
petronile boulet fille de feu nicolas joseph
et de marie francoise delvaux d'autre
part ayant obtenù dispense des deux autres
bans de monseigneur l' eveque le douze
du present mois , et n'ayant reconnù aucun
empechement ny aucune opposition canonique a leur
future mariage , je les ay liez moy curé de
saint nicolas par la benediction nuptiale
du consentement de mr le curé de cette paroisse
et dans sa presence en presence des tesmoins
soussignés scavoir jean francois ducrocq son
frere du mariant et bailly de cette paroisse
pierre canlers son beau frere , pierre francois
pigache demie frere de la mariante , et francois
longuenesse jeune homme de cette paroisse qui
ont tous signés cet avec nous , le jour , mois,
et an que dessus ayant tous declarés scavoir
ecrire de ce interpellés *jf ducrocq*
jb ducrocq
marie petronelle boulet *pierre canler*
pierre francois joseph pigache *francois jos : longuenesse*
A . f . b . Kindt curé de cette paroisse
N : J : ducrocq curé de
St nicolas